

Adresses du conseil-général de la commune et de la société populaire de Calais (Pas-de-Calais), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du conseil-général de la commune et de la société populaire de Calais (Pas-de-Calais), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 188-190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17677_t1_0188_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

comme des patriotes exaltés, dont le crime seul est dans cette exaltation : nous ne le pensons pas, parce qu'on n'atténuera jamais les dépositions de quatre cents témoins pour la commune et le district de Bourg, appuyées de preuves matérielles; elles prouveront que non seulement les monstres avoient soif de la fortune publique, mais encore du sang de tous ceux qui offroient à leur avarice un moyen de dilapidation qui pût les enrichir; elles prouveront qu'ils ont médité l'égorgement de tous les détenus; elles prouveront qu'ils ont cherché à avilir la représentation nationale, en osant dire à la tribune de la société populaire que les sociétés étoient plus puissantes que la Convention, qu'il n'y avoit dans la Convention que vingt cinq patriotes; en osant méditer l'assassinat du représentant du peuple Gouly.

Citoyens, la cause que nous défendons est celle de trois cent mille républicains comprimés par la terreur; c'est celle de quatre cents pères de famille qui pendant dix mois ont gémi dans la captivité; c'est celle de quatorze victimes immolées à la vengeance de quelques-uns de ces scélérats, sans que l'on connoisse aucun vestige de jugement; c'est enfin celle de la Convention nationale avilie. Nous ne demandons pas vengeance, mais nous demandons justice.

17

Le conseil-général de la commune et la société populaire de Calais [Pas-de-Calais] félicitent la Convention sur ce que l'énergie des braves républicains français, guidés par elle, a balayé le sol de l'empire des hordes impures qui osoient le souiller. Ils invitent la Convention à marcher toujours dans la ligne des principes de justice et d'humanité qu'elle parcourt depuis le 9 thermidor. Ils réclament, au nom du peuple, une justice éclatante contre les hommes pervers qui voudroient, par des mesures atroces, ressusciter le règne des triumvirs; ils demandent enfin que la Convention s'occupe des institutions publiques.

Mention honorable et insertion au bulletin (36).

[*La société populaire, montagnarde et révolutionnaire de Calais à la Convention nationale, s. d.*] (37)

Liberté Egalité
Fraternité ou la Mort

Représentans du peuple,

L'ennemi ne souille plus le territoire de la République, mais il a laissé au milieu d'elle un

(36) P.-V., XLVII, 194. *Ann. Patr.*, n° 654; *J. Fr.*, n° 751; *J. Perlet*, n° 753; *M.U.*, XLIV, 395.

(37) C 321, pl. 1347, p. 16. *Bull.*, 26 vend.

corps de réserve, composé de tous les hommes pervers et criminels. Ce sont eux qui ont recueilli le manteau de Robespierre et se déclarent les continuateurs de la tyrannie. Ce sont eux qui ont assassiné le peuple français dans l'un de ses représentans et qui, fidèles au plan de leur maître, cherchent à diviser l'opinion, à égarer les citoyens, à tourmenter le gouvernement par le choc des passions et à l'ébranler par les secousses du vice... Cette nouvelle faction tend à son but par divers moyens. Elle a à sa solde l'exagération et le modérantisme. Ses agens paroissent divisés et ils sont d'accord. L'égorgeur, le royaliste, l'aristocrate, le fédéraliste, le modéré et l'homme suspect sont du même parti; leurs rôles seulement diffèrent, celui-ci veut le sang de l'innocent, celui-là, l'impunité du coupable. L'un demande la loi agraire, l'autre, la garantie de l'opulence et de l'égoïsme. Tantôt ils prêchent l'oppression, tantôt, l'insurveillance ici, ils veulent dominer la Convention par les Jacobins, là, anéantir les sociétés populaires par la Convention.

Représentans du peuple, à l'aspect de ces dangers, nous avons besoin de vous faire connoître nos sentimens et de vous renouveler l'expression de notre attachement. Nos ennemis sont faibles, ils ne sont armés que de leurs crimes, mais nous n'en devons pas moins crier qui vive, puisque nous sommes aux avant postes et que nous les apercevons.

Nous déclarons donc que la Convention toute entière à notre confiance, puisqu'elle s'est levée toute entière contre Robespierre et ses complices.

Nous ne suivrons jamais la bannière ni d'un individu, ni d'une assemblée particulière du peuple. Nous nous rallierons toujours à la représentation nationale, comme au centre du gouvernement et de l'unité de la République.

Nous sommes aussi vos amis puisque nous sommes ceux de la liberté et de l'égalité que vous avés fondées sur la tombe des rois et des conspirateurs.

Nous ne souffrirons plus que la terreur pèse sur la tête des hommes libres... la terreur fait le code des gouvernemens despotiques; une justice forte, inflexible est la législation des républiques (38).

Suivent deux pages de signatures.

[*Analyse de la fin de la pétition de la société populaire de Calais*] (39)

Nous regardons la réunion des citoyens en société populaire comme l'exercice d'un des droits les plus sacrés de l'homme; les sociétés populaires ont le feu de la liberté à entretenir. Si leur tribune a été quelquefois occupée par l'intrigue, plus souvent elle a été occupée par

(38) La deuxième page de l'adresse manque au dossier. Nous la donnons d'après la minute de l'analyse des deux adresses de Calais.

(39) C 321, pl. 1347, p. 15.

le patriotisme. Réprimez celles qui oseroient rivaliser d'autorité avec vous. On ne détruit pas un monument parcequ'il est sorti de son piédestal, on le fait rentrer dans sa base.

Vous avez fait tomber la tête du dernier tyran couronné, celle du premier usurpateur, vous ferez également tomber toutes celles qui cherchent à s'élever au-dessus du niveau de l'égalité. Aussi représcntans nous vous invitons à frapper là où vous trouverez des méchants et des hommes à qui il importe peu que la République s'écroule pourvu qu'ils s'élèvent sur ses ruines.

Nous vous invitons à vous occuper des institutions publiques, l'éducation est une puissance et vous ne négligerez pas ce moyen heureux et nécessaire d'inspirer l'amour des vertus de la patrie.

Enfin vous vivifierez le commerce trop longtemps découragé, vous perfectionnerez les loix, vous les souderez, non comme dans les monarchies sur le luxe, les objets de fantaisie et de délices, mais sur les besoins réels et l'économie qui appartiennent aux républiques, vous continuerez à mériter notre reconnaissance et les cris de vive la Convention, vive la Liberté, vive la République ne cesseront jamais d'être nos cris de ralliement.

[Le conseil général de la commune de Calais à la Convention nationale, du 9 vendémiaire an III] (40)

Liberté Egalité

Représentans du Peuple,

La commune de Calais, qui s'est toujours distinguée d'une manière remarquable par son zèle patriotique depuis le commencement de la Révolution, et dont la conduite invariable a justifié l'ancienne énergie de ses ancêtres, en la dirigeant mieux; ne sera pas la dernière à élever la voix pour proclamer les services que vous avez rendus à la nation française.

Nous serons courts et précis, parceque vos moments, déjà si utilement employés, sont trop précieux pour en abuser.

La Convention a proclamé la République une et indivisible; elle a établi la République une et indivisible; elle la maintiendra envers et contre tous.

La Convention a fait tomber la tête du dernier tyran couronné; elle a fait tomber celle du premier usurpateur; elle fera tomber de même toutes celles qui cherchent à s'élever au-dessus du niveau de l'égalité, et lorsqu'au nom du Peuple français, elle fait trembler toute l'Europe, elle ne tremblera jamais devant les intrigans et les ambitieux.

La Convention a détruit la Vendée, et purgé notre territoire des hordes esclaves qui le souilloient, elle a dirigé nos armées victorieuses sur le sol de nos agresseurs; elle fait actuelle-

ment palir et trembler tous les despotes coalisés; elle les forcera à demander la paix et à la recevoir aux conditions qu'il lui plaira prescrire.

La Convention a écrasé les factions, les factieux, les intrigans, les intrigues; et ces hommes qui veulent une révolution pour leur profit particulier: nous l'applaudissons parcequ'il nous faut une révolution qui fasse le bonheur de tout un peuple.

Fidèles mandataires! vous avez répondu aux vues de vos commettans; vous avez tout fait pour eux; nous proclamons avec justice que vous avez toute notre confiance; et nous nous écrions avec enthousiasme, vive la Convention.

Continuez vos glorieux travaux: suivez toujours la route directe, et abattez indistinctement tous ceux qui se présenteroient pour la barrer par des voies obliques.

Le sang français qui coule depuis cinq ans, n'a pas été versé pour consolider une nouvelle tyrannie, ni pour servir les projets extravagans d'une foule de petits conspirateurs. Malheur à l'intrigant qui oseroit s'en flatter et qui dans son délire et comptant sur une foible chance, se flatteroit que sa vile ambition ne lui donneroit pas la mort! malheur, malheur à lui! que la Convention parle! qu'elle le désigne, et son tombeau refermé sur lui aussitôt qu'ouvert, dérobera à tous les yeux sa méprisable dépouille.

Quand à nous, nous prendrons toujours la Convention pour notre point de ralliement, nous ne verrons que les choses; et jamais les hommes, et les partis qui égarent en allumant les passions; nous ne nous égarerons jamais parceque la Convention seule sera toujours notre guide et notre boussole.

Jamais les pamphlets et les libelles n'allumeront parmi nous la défiance et la haine, parceque nous ne voyons que la Convention, les loix et les principes.

Législateurs, soyez fermes, soyez fermes; ne transigez jamais avec le crime, parceque le crime s'enhardit encore devant l'indulgence, et que les méchans ne pardonnent jamais. Frappez, frappez impitoyablement là où vous trouverez des méchants, des hommes à qui il importe peu que la République s'écroule, pourvu qu'ils s'élèvent sur ses ruines.

Eh! pourquoi hésiteriez-vous? nos bayonnettes n'hésitent pas quand elles renversent les esclaves des tirans; nous ne comptons pas notre sang quand il s'agit de détruire les despotes qui nous combattent.

Non, non, le règne des pervers est fini, l'homme libre lève la tête; il reconnoit enfin le sol qui le porte; il compte, qu'instruits par une fatale expérience, vous ne permettrez plus que la liberté et l'égalité soient mises en danger par des ennemis aussi vils, et s'il falloit un dernier coup de foudre pour achever de balayer les débris des factions, lancez-la, lancez-la, sans tarder davantage. Songez que si un million de français écrase les ennemis du dehors, vingt quatre millions vous entourent, vous couvrent, vous protègent et attendent votre signal pour exterminer tous les ennemis du dedans.

Lancez-la avec effet, que la liberté et la vertu triomphent et s'assurent, et l'instant n'est pas

éloigné, où arrivés au terme de vos glorieux travaux; couverts des bénédictions de tout un peuple, on n'entendra plus que le cri général de vive la liberté, vive l'égalité, vive la République, et vive l'immortelle Convention.

Salut et fraternité.

PIGAULT-MAUBAILLARCE, *agent national et une demi-page de signatures.*

18

Les membres du conseil-général du district d'Égalité-sur-Marne, ci-devant Château-Thierry [Aisne], applaudissent aux principes consacrés dans l'Adresse au peuple français. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (41).

[*Le conseil général d'Égalité-sur-Marne à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Citoyens représentans,

Votre adresse au Peuple français doit rallier tous les vrais amis de la Patrie : elle doit déconcerter les intrigans, les agitateurs, leur arracher le masque dont ils se couvrent, assurer au gouvernement révolutionnaire sa vigueur soutenue par la justice; aux autorités constituées leur force résultante de la confiance, aux vertus civiques, leur énergie et consolider les fondemens de la République. Ils vous appartenait de proclamer ces grands principes, ces grandes vertus; nous les sentons au fond de nos coeurs, nous y adhérons, nous les professons; elle s'identifie avec l'attachement et la reconnaissance que nous avons voués aux fidèles représentans du Peuple, aux braves défenseurs de la Patrie, avec l'union et la fraternité que nous jurons à tous les vrais républicains, amis de l'ordre, des moeurs et des loix; et avec le serment que nous avons fait de vivre ou mourir.

Suivent dix signatures.

19

Le citoyen Remy Tourrangin, maître mercier de la commune d'Issoudun, fait don à la patrie de la finance de sa maîtrise (43).

Les administrateurs du district d'Issoudun, département de l'Indre, adressent à la Convention nationale la lettre de maîtrise du citoyen

(41) P.-V., XLVII, 194.

(42) C 321, pl. 1347, p. 14.

(43) P.-V., XLVII, 194.

Remy Tourrangin, de la liquidation de laquelle il fait don à la patrie (44).

20

Le citoyen Roché, sergent national de la commune de Mosnac, département de la Charente-Inférieure, offre, pour les frais de la guerre, 285 L, provenant de la liquidation de son office de sergent-exploitant (45).

Le citoyen Roché, sergent national de la commune de Mosnac, département de la Charente-Inférieure, fait don à la patrie pour les frais de la guerre, de la somme de deux cent quatre vingt cinq livres, que le représentant du peuple Vinet dépose pour lui sur le bureau, provenant de la liquidation de son ci-devant office de sergent-exploitant.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité des Finances (46).

21

Le citoyen Beaumont, fils, administrateur du district de Nîmes [Gard], donne, pour être distribué aux citoyens qui ont été blessés par l'explosion de la poudrerie de Grenelle, 333 L, provenant de son traitement comme membre du directoire du district.

La mention honorable de ces offrandes patriotiques est décrétée (47).

Dans la séance de la société populaire régénérée de Nîmes du 3 vendémiaire, le citoyen Beaumont fils aîné, administrateur du district, a offert pour être distribué aux citoyens qui ont été blessés par l'explosion de la poudrerie de Grenelle, la somme de trois cent trente trois livres provenant de son traitement d'administrateur du district, pendant 3 mois 10 jours qu'il a resté dans le Directoire (48).

22

Divers pétitionnaires sont admis.

La veuve Crouzelle et sa fille exposent qu'elles ont donné des secours aux blessés de l'armée française après la dernière prise de Bruxelles, et elles demandent elles-mêmes des secours qui puissent leur donner les moyens de retourner dans leur pays.

(44) Bull., 29 vend. (suppl.).

(45) P.-V., XLVII, 194. Bull., 29 vend. (suppl.).

(46) C 321, pl. 1342, p. 17.

(47) P.-V., XLVII, 194. Bull., 29 vend. (suppl.).

(48) C 321, pl. 1342, p. 18.